

Services de validation des plans de mesurage et vérification (M-V)

Projets d'efficacité énergétique

Pourquoi quantifier les économies d'énergie?

- › Fournir des renseignements convaincants sur les économies d'énergie en vue d'obtenir les incitatifs financiers admissibles
- › Maintenir ou améliorer continuellement le rendement des projets d'efficacité énergétique
- › Convaincre les cadres de direction d'investir dans les projets d'efficacité énergétique
- › Valider le niveau de rendement certifié par les fabricants d'équipement ou par les entreprises de services écoénergétique (ESE)
- › Soutenir les activités de gestion énergétique



Pourquoi un plan de M-V?

- › La quantification des économies d'énergie n'est pas aussi simple que la comparaison des factures de services publics pour les périodes précédant et suivant la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.
- › Les caractéristiques, modes de fonctionnement et processus de production sont susceptibles de changer tout au long du projet d'efficacité énergétique. Le cas échéant, les changements doivent être pris en compte pour apporter les ajustements nécessaires à la façon dont sont quantifiées les économies réelles d'énergie.
- › Pour déterminer la bonne façon de calculer et de déclarer les économies d'énergie, il est plus rentable et productif d'allouer argent, temps et main-d'œuvre avant la mise en œuvre plutôt que de s'empêtrer dans des discussions interminables après la mise en œuvre qui porteront surtout sur des sujets qui auraient dû être abordés bien avant le début du projet.

Pourquoi valider le plan de M-V?

- › Selon l'expérience acquise, voici les plus grands défis liés à la quantification des économies d'énergie :
 - base de référence imprécise;
 - absence d'un mécanisme approprié pour suivre l'évolution de la base de référence;
 - absence d'un processus d'évaluation bien structuré.
- › L'absence d'un plan de M-V solide et bien élaboré constitue la première source de désaccord et de conflit parmi les intervenants d'un projet d'efficacité énergétique (chargés de projet, fournisseurs de services, organismes de financement et cadres).

Validation du plan M-V : valeur sûre pour les intervenants

Comme le souligne le tableau ci-dessous, chaque intervenant peut retirer des avantages d'un processus bien exécuté d'examen et d'approbation d'un plan de M-V.

Bénéficiaires du projet d'efficacité énergétique	Confiance accrue dans les prévisions d'économie
Gestionnaires de l'énergie	Meilleur appui des cadres de direction
Organismes et banques de financement de projets d'efficacité énergétique	Atténuation des risques
Fournisseurs de services (ESE, fabricants, installateurs, etc.)	Longueur d'avance sur la concurrence : taux de réussite et de satisfaction supérieurs.



Services de validation des plans de mesurage et vérification (M-V)



Projets d'efficacité énergétique

En sa qualité de seul partenaire canadien de formation certifié par l'Efficiency Valuation Organization (EVO) pour le programme de Professionnel certifié en mesurage et vérification (CMVP), l'**Institut canadien de formation en énergie (CIET)** est heureux d'offrir à ses précieux clients des services de validation de plans de M-V par un tiers.

Aperçu des services

1. Examen du plan de M-V

Nos experts examineront le plan de M-V et les données de base fournis par client ou par le fournisseur de services.

2. Validation de sa conformité avec tout protocole de M-V cité en référence

Les experts de CIET valideront si le plan de M-V est conforme aux exigences établies par le protocole de M-V cité en référence dans le plan (ASHRAE, ISO, IPMVP, SEP, etc.).

3. Remise d'un rapport de conformité détaillé et d'une lettre d'approbation

Une fois le processus d'examen et de validation terminé, CIET remettra au client : 1) un rapport de conformité détaillé dévoilant les forces et les faiblesses du plan de M-V; 2) une lettre d'approbation annonçant une de ces trois conclusions possibles :

- a) Le plan de M-V est pleinement conforme au protocole cité en référence;
- b) Le plan de M-V est partiellement conforme au protocole cité en référence, mais peut être modifié pour obtenir une approbation de pleine conformité;
- c) Le plan de M-V n'est pas conforme au protocole cité en référence.



Qui examinera et évaluera votre plan de M-V?

CIET compte sur une équipe d'experts expérimentés hautement compétents :

- › Spécialistes principaux en M-V
- › Cinq formateurs canadiens du programme CMVP approuvés par l'EVO, dont des formateurs de M-V avancé
- › Un membre du comité de formation de l'EVO

Cette équipe d'experts donneront leurs conseils, puis leur approbation selon les meilleures pratiques internationales en matière de M-V.

Tarif

Pour chaque plan de M-V portant sur un seul projet d'efficacité énergétique, CIET demande le tarif suivant pour ses services d'examen et de validation :

- › **3 750 \$ par plan de M-V**

Pour faire une demande de validation de votre plan M-V, veuillez communiquer avec nous :

**info@cietcanada.com ou
1 800 461-7618**

